



SECTION
DE LA
MARNE



Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFIP

2 novembre 2020

Pour être informé le plus rapidement possible par messagerie, possibilité de s'inscrire sur la liste de diffusion FO-DDFiP51 en donnant son accord par mail à l'adresse suivante : fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr

Confinement : les activités maintenues à 100 %

Audio-conférence du 30 octobre en présence du Directeur, de l'équipe de Direction et des Organisations Syndicales sur l'impact du reconfinement.

Télétravail

► Durée hebdomadaire

Comme précisé par le Directeur et la Direction Générale, la norme est de 5 jours/semaine. La Direction locale préconise 4 jours et, dans tous les cas, 3 jours sera le minimum pour les agents équipés (PC portable ou « Tiny »).

► Agents vulnérables

Déjà en télétravail sur 3 jours, possibilité de passer à 5 jours (avertir le chef de service)

► Agents non équipés

Ils devront travailler en présentiel. Les demandes en cours de télétravail devraient être satisfaites avec un délai de mise en place de 2 semaines (53 PC portable et 9 « Tiny » à

distribuer) et la priorité donnée aux agents vulnérables.

A ce stade, pas de livraison d'équipements supplémentaire prévue.

La Direction estime que 57 % des agents vont être en capacité de télétravailler.

► Cohésion des services

Les chefs de services doivent mettre en place un dispositif équilibré entre les agents en présentiel en télétravail. La Direction va soutenir les encadrants dans le pilotage des équipes.

► Horaires quotidiens

La règle est de 7h42 pour un régime hebdomadaire de 38h30. La période de fin d'année étant propice à une hausse des charges de travail, la Direction réfléchit à la possibilité de récupérer les heures supplémentaires pour les agents en télétravail.



PLUS FORTS
ENSEMBLE

Section FO-DGFIP de la Marne

DDFiP 12 rue Sainte Marguerite 51000 Châlons en champagne
Secrétaire Départemental : Sylvain COMMENCAIS Tél : 06 17 40 61 39
Mail : fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr
Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/051/>

Accueil et missions

► Accueil

Dans le cadre du maintien de l'ouverture au public, le dispositif est de privilégier l'accueil téléphonique, mail... et de mettre en place un accueil uniquement sur RDV (suppression de la 1/2 journée d'accueil « libre ») : seule exception, un usager désirant effectuer un paiement uniquement.

Période d'accueil

- Site de Reims : lundi matin, mardi matin, jeudi matin, vendredi matin
- Site Châlons Tirllet : lundi matin, mercredi matin, jeudi matin, vendredi matin
- Site d'Épernay : lundi matin, mardi matin, jeudi matin, vendredi matin
- Site de Sézanne : lundi matin, mardi matin, jeudi après-midi
- Autres sites (trésoreries et SIP-SIE de Vitry le François) : accueil et caisse uniquement sur RDV sur les horaires habituelles.

Concernant la Trésorerie Amendes, le protocole n'est pas encore arrêté.

Concernant les régisseurs, il est conservé les modalités actuelles.

La Direction réfléchit au maintien des vigiles sur les sites au-delà du 16 novembre.

► Missions

Toutes les missions continuent : contrôle fiscal, recouvrement...

Pour les agents nomades (huissiers, BDV, domaines...), il est recommandé de privilégier le travail au bureau mais, les déplacements ne sont pas interdits.



Nouveau Réseau de Proximité

FO-DGFIP a rappelé son hostilité à ce projet et a demandé le report de cette réforme au vu de la situation actuelle ne permettant pas de débattre dans de bonnes conditions. La Direction maintient son calendrier de mise en place pour 2021 et ajoute continuer les réunions techniques : dans quelles conditions peuvent-elles être efficaces !!!

InFOs Diverses

► ASA : Autorisation Spéciale d'Absence

- Agent « cas contact »
- Agent dont l'école est fermée
- Agent « santé fragile » non équipé en télétravail

► Aménagement des horaires

Pour les agents en présentiel, possibilité maintenue d'arriver en décalé afin d'éviter l'affluence dans les transports...

► Masques

La dotation de masques « transparents », à l'intention des agents d'accueil pour la réception des personnes mal-entendantes, est personnelle ne doit pas être échangée.

► Attestation de déplacement

Les chefs de services vont transmettre à chaque agent une attestation professionnelle permanente valable jusqu'au 1^{er} décembre.

► Restauration

- Reims : pas de modification à ce stade.
- Châlons : vente à emporter à partir du 2 novembre (plus de service à table).
- Épernay : pas d'infos à ce stade.

► Convivialité

Aucun moment de convivialité possible.

Section FO-DGFIP de la Marne

DDFiP 12 rue Sainte Marguerite 51000 Châlons en champagne
Secrétaire Départemental : Sylvain COMMENCAIS Tél : 06 17 40 61 39
Mail : fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr
Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/051/>